

Programme d'études :
L'éducation coopérative

**Les programmes d'apprentissage par
l'expérience**

Ministère de l'Éducation
Direction des services pédagogiques
(version provisoire juillet 2005)

Table des matières

INTRODUCTION.....	5
CADRE THÉORIQUE	7
1. Orientations du système scolaire	7
1.1 Mission de l'éducation	7
1.2 Objectifs et normes en matière d'éducation	8
2. Composantes pédagogiques	10
2.1 Principes directeurs	10
2.2 Résultats d'apprentissage transdisciplinaires.....	11
2.3 Modèle pédagogique	18
3. Orientations du programme	26
3.1 Présentation de la discipline	26
3.2 Domaines conceptuels et résultats d'apprentissage généraux.....	27
4. Composantes du programme.....	28
4.1 Entretiens d'orientation et entrevues préalables au cours	28
4.2 Composantes scolaires	28
4.2.1 Formation préparatoire au stage.....	28
4.2.2 Santé et sécurité.....	29
4.2.3 Activités d'intégration.....	30
4.3 Composante du stage	30
4.4 Portée de la Loi sur les accidents du travail	34
4.5 Dossiers des élèves	35
4.6 Évaluation	35

PLAN D'ÉTUDES	37
RESSOURCES	40
GLOSSAIRE	42

INTRODUCTION

Le programme d'études comprend deux parties : le cadre théorique et le plan d'études. Le cadre théorique (*sections 1 et 2*) constitue un ensemble de référence et est destiné aux professionnels de l'enseignement; il sert essentiellement à expliciter les intentions pédagogiques qui rejoignent les visées du système d'éducation. Quant au plan d'études, il précise les attentes reliées aux savoirs, savoir-faire et savoir-être que réalisera l'élève. La structure du programme d'études offre donc une vision globale et intégrée des intentions éducatives, tout en maintenant la spécificité, la « couleur », des différentes disciplines.

Note : *Dans le but d'alléger le texte, lorsque le contexte de rédaction l'exige, le genre masculin est utilisé à titre épïcène.*

CADRE THÉORIQUE

1. Orientations du système scolaire

1.1 Mission de l'éducation

« Guider les élèves vers l'acquisition des qualités requises pour apprendre à apprendre afin de se réaliser pleinement et de contribuer à une société changeante, productive et démocratique. »

Le système d'instruction publique est fondé sur un ensemble de valeurs dont **l'opportunité, la qualité, la dualité linguistique, l'engagement des collectivités, l'obligation de rendre compte, l'équité et la responsabilité.**

Dans ce contexte, la mission de l'éducation publique de langue française favorise le développement de personnes autonomes, créatrices, compétentes dans leur langue, fières de leur culture et désireuses de poursuivre leur éducation toute leur vie durant. Elle vise à former des personnes prêtes à jouer leur rôle de citoyennes et de citoyens libres et responsables, capables de coopérer avec d'autres dans la construction d'une société juste fondée sur le respect des droits humains et de l'environnement.

Tout en respectant les différences individuelles et culturelles, l'éducation publique favorise le développement harmonieux de la personne dans ses dimensions intellectuelle, physique, affective, sociale, culturelle, esthétique et morale. Elle lui assure une solide formation fondamentale. Elle a l'obligation d'assurer un traitement équitable aux élèves et de reconnaître que chacun d'eux peut apprendre et a le droit d'apprendre à son plein potentiel. Elle reconnaît les différences individuelles et voit la diversité parmi les élèves en tant que source de richesse.

L'éducation publique vise à développer la culture de l'effort et de la rigueur. Cette culture s'instaure en suscitant le souci du travail bien fait, méthodique et rigoureux; en faisant appel à l'effort maximal; en encourageant la recherche de la vérité et de l'honnêteté intellectuelle; en développant les capacités d'analyse et l'esprit critique; en développant le sens des responsabilités intellectuelles et collectives, les sens moral et éthique et en incitant l'élève à prendre des engagements personnels.

Toutefois, l'école ne peut, à elle seule, atteindre tous les objectifs de la mission de l'éducation publique. Les familles et la communauté sont des partenaires à part entière dans l'éducation de leurs enfants et c'est seulement par la coopération que pourront être structurées toutes les occasions d'apprentissage dont ont besoin les enfants afin de se réaliser pleinement.

1.2 Objectifs et normes en matière d'éducation

L'apprentissage qui se fait dans les écoles est important, voire décisif, pour l'avenir des enfants d'une province et d'un pays. L'éducation publique doit avoir pour but le développement d'une culture de l'excellence et du rendement caractérisée par l'innovation et l'apprentissage continu.

Les objectifs de l'éducation publique sont d'aider chaque élève à :

1. développer la culture de l'effort et de la rigueur intellectuelle, ainsi que le sens des responsabilités;
2. acquérir les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être nécessaires pour comprendre et exprimer des idées à l'oral et à l'écrit dans la langue maternelle d'abord et ensuite, dans l'autre langue officielle;
3. développer les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être nécessaires à la compréhension et à l'utilisation des concepts mathématiques, scientifiques et technologiques;
4. acquérir les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être nécessaires pour se maintenir en bonne santé physique et mentale et contribuer à la construction d'une société fondée sur la justice, la paix et le respect des droits humains;

5. acquérir les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être reliés aux divers modes d'expression artistique et culturelle, tout en considérant sa culture en tant que facteur important de son apprentissage; et
6. reconnaître l'importance de poursuivre son apprentissage tout au long de sa vie afin de pouvoir mieux s'adapter au changement.

L'ensemble de ces objectifs constitue le principal cadre de référence de la programmation scolaire. Ils favorisent l'instauration du climat et des moyens d'apprentissage qui permettent l'acquisition des compétences dont auront besoin les jeunes pour se tailler une place dans la société d'aujourd'hui et de demain.

2. Composantes pédagogiques

2.1 Principes directeurs

1. Les approches à privilégier dans toutes les matières au programme sont celles qui donnent un **sens** aux apprentissages de par la pertinence des contenus proposés.
2. Les approches retenues doivent permettre **l'interaction** et la **collaboration** entre les élèves, expérience décisive dans la construction des savoirs. Dans ce contexte l'élève travaille dans une atmosphère de socialisation où les talents de chacun sont reconnus.
3. Les approches préconisées doivent reconnaître dans l'élève un acteur **responsable** dans la réalisation de ses apprentissages.
4. Les approches préconisées en classe doivent favoriser l'utilisation des médias parlés et écrits afin d'assurer que des liens se tissent entre la matière apprise et l'actualité d'un monde en changement perpétuel. Tout enseignement doit tenir compte de la présence et de l'utilisation des **technologies** modernes afin de préparer l'élève au monde d'aujourd'hui et, encore davantage, à celui de demain.
5. L'apprentissage doit se faire en **profondeur**, en se basant sur la réflexion, plutôt que sur une étude superficielle des connaissances fondée sur la mémorisation. L'enseignement touche donc les savoirs, les savoir-faire, les savoir-être et les stratégies d'apprentissage. Le questionnement fait appel aux opérations intellectuelles d'ordre supérieur.
6. L'enseignement doit favoriser **l'interdisciplinarité** et la **transdisciplinarité** en vue de maintenir l'habitude chez l'élève de procéder aux transferts des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être.
7. L'enseignement doit respecter les **rythmes** et les **styles** d'apprentissage des élèves par le biais de différentes approches.
8. L'apprentissage doit doter l'élève de **confiance** en ses habiletés afin qu'il s'investisse pleinement dans une démarche personnelle qui lui permettra d'atteindre un haut niveau de compétence.

9. L'élève doit développer le goût de **l'effort intellectuel** avec ce que cela exige d'imagination et de créativité d'une part, d'esprit critique et de rigueur d'autre part, ces exigences étant adaptées en fonction de son avancement. À tous les niveaux et dans toutes les matières, l'élève doit apprendre à appliquer une méthodologie rigoureuse et appropriée pour la conception et la réalisation de son travail.
10. L'enseignement doit tenir compte en tout temps du haut niveau de **littératie*** requis dans le monde d'aujourd'hui et s'assurer que l'élève développe les stratégies de lecture nécessaires à la compréhension ainsi que le vocabulaire propre à chacune des disciplines.
11. L'enseignement doit transmettre **la valeur des études postsecondaires** qui contribuent véritablement à préparer l'élève aux défis et perspectives de la société d'aujourd'hui et de demain.
12. Tous les cours doivent être pour l'élève l'occasion de développer son sens de **l'éthique** personnelle et des valeurs qui guident les prises de décision et l'engagement dans l'action, partant du fait que la justice, la liberté et la solidarité sont la base de toute société démocratique.
13. **L'évaluation**, pour être cohérente, se doit d'être en continuité avec les apprentissages. Elle est parfois sommative, mais est plus souvent formative. Lorsqu'elle est formative, elle doit porter aussi bien sur les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être, alors que l'évaluation sommative se concentre uniquement sur les savoirs et les savoir-faire.

2.2 Résultats d'apprentissage transdisciplinaires

Un **résultat d'apprentissage transdisciplinaire** est une description sommaire de ce que l'élève doit savoir et être en mesure de faire dans toutes les disciplines. Les énoncés présentés dans les tableaux suivants décrivent les apprentissages attendus de la part de tous les élèves à la fin de chaque cycle.

* Plus que la lecture, la **littératie** est l'aptitude à comprendre et à utiliser de l'information orale, écrite, visuelle ou sonore dans toutes les situations de la vie courante.

La communication

Communiquer clairement dans une langue juste et appropriée selon le contexte.

À la fin du cycle de la maternelle à la deuxième année, l'élève doit pouvoir :	À la fin du cycle de la troisième à la cinquième année, l'élève doit pouvoir :	À la fin du cycle de la sixième à la huitième année, l'élève doit pouvoir :	À la fin du cycle de la neuvième à la douzième année, l'élève doit pouvoir :
<ul style="list-style-type: none">➤ démontrer sa compréhension de messages oraux variés en réagissant de façon appropriée ou en fournissant une rétroaction orale, écrite ou visuelle acceptable à son niveau de maturité;➤ exprimer spontanément ses besoins immédiats, ses idées et ses sentiments de façon adéquate et acceptable à son niveau de maturité;➤ utiliser le langage approprié à chacune des matières scolaires; ➤ prendre conscience de l'utilité des textes écrits, des chiffres, des symboles, des graphiques et des tableaux pour transmettre de l'information et commencer à discerner le sens de certains gestes, pictogrammes, symboles.	<ul style="list-style-type: none">➤ démontrer sa compréhension de messages oraux variés en réagissant de façon appropriée ou en fournissant une rétroaction orale, écrite ou visuelle acceptable à son niveau de maturité;➤ exprimer avec une certaine aisance ses besoins sur les plans scolaire, social et psychologique en tenant compte de son interlocuteur;➤ poser des questions et faire des exposés en utilisant le langage spécifique de chacune des matières; ➤ comprendre les idées transmises par les gestes, les symboles, les textes écrits, les médias et les arts visuels et les utiliser dans sa vie courante.	<ul style="list-style-type: none">➤ démontrer sa compréhension de messages oraux variés en réagissant de façon appropriée ou en fournissant une rétroaction orale, écrite ou visuelle acceptable à son niveau de maturité;➤ exprimer ses pensées avec plus de nuances, défendre ses opinions et justifier ses points de vue avec clarté;➤ utiliser le langage approprié à chacune des disciplines pour poser des questions et rendre compte de sa compréhension; ➤ interpréter et évaluer les faits et les informations présentés sous forme de textes écrits, de chiffres, de symboles, de graphiques et de tableaux, et y réagir de façon appropriée.	<ul style="list-style-type: none">➤ démontrer sa compréhension de messages oraux variés en réagissant de façon appropriée ou en fournissant une rétroaction orale, écrite ou visuelle acceptable à son niveau de maturité;➤ défendre ses opinions, justifier ses points de vue et articuler sa pensée avec clarté et précision, qu'il traite de choses abstraites ou de choses concrètes;➤ démontrer sa compréhension de diverses matières à l'oral et à l'écrit par des exposés oraux, des comptes rendus, des rapports de laboratoire, des descriptions de terrain, etc. en utilisant les formulations appropriées et le langage spécifique aux différentes matières; ➤ transcoder des textes écrits en textes schématisés tels que des organisateurs graphiques, des lignes du temps, des tableaux, etc. et vice versa, c'est-à-dire de verbaliser l'information contenue dans des textes schématisés.

Les technologies de l'information et de la communication

Utiliser judicieusement les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans des situations variées.

<p>À la fin du cycle de la maternelle à la deuxième année, l'élève doit pouvoir :</p>	<p>À la fin du cycle de la troisième à la cinquième année, l'élève doit pouvoir :</p>	<p>À la fin du cycle de la sixième à la huitième année, l'élève doit pouvoir :</p>	<p>À la fin du cycle de la neuvième à la douzième année, l'élève doit pouvoir :</p>
<ul style="list-style-type: none"> ➤ utiliser l'ordinateur de façon responsable en respectant les consignes de base; ➤ utiliser les principales composantes de l'ordinateur et les fonctions de base du système d'exploitation; ➤ commencer à naviguer, à communiquer et à rechercher de l'information à l'aide de support électronique; ➤ s'exprimer en utilisant un logiciel de dessin et de traitement de texte. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ utiliser le matériel informatique de façon responsable en respectant les consignes de base; ➤ utiliser l'ordinateur et son système d'exploitation de façon appropriée, et se familiariser avec certains périphériques <i>et la position de base associée à la saisie de clavier</i>; ➤ naviguer, communiquer et rechercher de l'information à l'aide de support électronique; ➤ s'exprimer en utilisant un logiciel de dessin, de traitement de texte et se familiariser avec un logiciel de traitement d'image; ➤ commencer à présenter l'information à l'aide de support électronique. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ utiliser le matériel informatique et l'information de façon responsable et démontrer un esprit critique envers les TIC; ➤ utiliser l'ordinateur, son système d'exploitation et différents périphériques de façon autonome <i>et utiliser une position de base appropriée pour la saisie de clavier</i>; ➤ naviguer, communiquer et rechercher des informations pertinentes, de façon autonome, à l'aide de support électronique; ➤ s'exprimer en utilisant un logiciel de dessin et de traitement de texte de façon autonome et se familiariser avec certains logiciels de traitement d'image, de sons ou de vidéos; ➤ utiliser un logiciel de présentation électronique de l'information et se familiariser avec un logiciel d'édition de pages Web. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ utiliser le matériel informatique et l'information de façon responsable et démontrer une confiance et un esprit critique envers les TIC; ➤ utiliser l'ordinateur, son système d'exploitation et différents périphériques de façon autonome et efficace <i>et démontrer une certaine efficacité au niveau de la saisie de clavier</i>; ➤ naviguer, communiquer et rechercher des informations pertinentes, de façon autonome et efficace, à l'aide de support électronique; ➤ s'exprimer en utilisant un logiciel de dessin et de traitement de texte de façon autonome et efficace et utiliser différents logiciels afin de traiter l'image, le son ou le vidéo; ➤ utiliser un logiciel de présentation électronique de l'information et d'édition de page Web de façon autonome et se familiariser avec un logiciel d'analyse ou de gestion de données.

Pensée critique

Manifester des capacités d'analyse critique et de pensée créative dans la résolution de problèmes et la prise de décision individuelles et collectives.

À la fin du cycle de la maternelle à la deuxième année, l'élève doit pouvoir :	À la fin du cycle de la troisième à la cinquième année, l'élève doit pouvoir :	À la fin du cycle de la sixième à la huitième année, l'élève doit pouvoir :	À la fin du cycle de la neuvième à la douzième année, l'élève doit pouvoir :
<ul style="list-style-type: none">➤ prendre conscience des stratégies qui lui permettent de résoudre des problèmes en identifiant les éléments déterminants du problème et en tentant de déterminer des solutions possibles; ➤ reconnaître les différences entre ce qu'il pense et ce que les autres pensent; ➤ faire part de ses difficultés et de ses réussites.	<ul style="list-style-type: none">➤ déterminer, par le questionnement, les éléments pertinents d'un problème et de discerner l'information utile à sa résolution; ➤ comparer ses opinions avec celles des autres et utiliser des arguments pour défendre son point de vue; ➤ faire part de ses difficultés et de ses réussites.	<ul style="list-style-type: none">➤ résoudre des problèmes en déterminant les éléments pertinents par le questionnement, en discernant l'information utile à sa résolution, en analysant les renseignements recueillis et en identifiant une solution possible; ➤ discerner entre ce qu'est une opinion et un fait. Fonder ses arguments à partir de renseignements recueillis provenant de multiples sources; ➤ faire part de ses difficultés et de ses réussites en se donnant des stratégies pour pallier ses faiblesses.	<ul style="list-style-type: none">➤ résoudre des problèmes en déterminant les éléments pertinents par le questionnement, en discernant l'information utile à sa résolution, en analysant les renseignements recueillis, en proposant diverses solutions possibles, en évaluant chacune d'elles et en choisissant la plus pertinente; ➤ discerner entre ce qu'est une opinion, un fait, une inférence, des biais, des stéréotypes et des forces persuasives. Fonder ses arguments à partir de renseignements recueillis provenant de multiples sources; ➤ faire part de ses difficultés et de ses réussites en se donnant des stratégies pour pallier ses faiblesses.

Développement personnel et social

Construire son identité, s'approprier des habitudes de vie saines et actives et s'ouvrir à la diversité, en tenant compte des valeurs, des droits et des responsabilités individuelles et collectives.

À la fin du cycle de la maternelle à la deuxième année, l'élève doit pouvoir :	À la fin du cycle de la troisième à la cinquième année, l'élève doit pouvoir :	À la fin du cycle de la sixième à la huitième année, l'élève doit pouvoir :	À la fin du cycle de la neuvième à la douzième année, l'élève doit pouvoir :
<ul style="list-style-type: none">➤ identifier quelques-unes de ses forces et quelques-uns de ses défis et reconnaître qu'il fait partie d'un groupe avec des différences individuelles (ethniques, culturelles, physiques, etc.);➤ reconnaître l'importance de développer des habitudes de vie saines et actives;➤ faire preuve de respect, de politesse et de collaboration dans sa classe et dans son environnement immédiat.	<ul style="list-style-type: none">➤ décrire un portrait général de lui-même en faisant part de ses forces et de ses défis et s'engager dans un groupe en acceptant les différences individuelles qui caractérisent celui-ci;➤ expliquer les bienfaits associés au développement d'habitudes de vie saines et actives;➤ démontrer des habiletés favorisant le respect, la politesse et la collaboration au sein de divers groupes.	<ul style="list-style-type: none">➤ évaluer sa progression, faire des choix en fonction de ses forces et de ses défis et commencer à se fixer des objectifs personnels, sociaux, scolaires et professionnels;➤ développer des habitudes de vie saines et actives;➤ élaborer des stratégies lui permettant de s'acquitter de ses responsabilités au sein de divers groupes.	<ul style="list-style-type: none">➤ démontrer comment ses forces et ses défis influencent la poursuite de ses objectifs personnels, sociaux et professionnels, et faire les ajustements ou améliorations nécessaires pour les atteindre;➤ valoriser et pratiquer de façon autonome des habitudes de vie saines et actives;➤ évaluer et analyser ses rôles et ses responsabilités au sein de divers groupes et réajuster ses stratégies visant à améliorer son efficacité et sa participation à l'intérieur de ceux-ci.

Culture et patrimoine

Savoir apprécier la richesse de son patrimoine culturel, affirmer avec fierté son appartenance à la communauté francophone et contribuer à son essor.

<p>À la fin du cycle de la maternelle à la deuxième année, l'élève doit pouvoir :</p>	<p>À la fin du cycle de la troisième à la cinquième année, l'élève doit pouvoir :</p>	<p>À la fin du cycle de la sixième à la huitième année, l'élève doit pouvoir :</p>	<p>À la fin du cycle de la neuvième à la douzième année, l'élève doit pouvoir :</p>
<ul style="list-style-type: none"> ➤ prendre conscience de son appartenance à la communauté francophone au sein d'une société culturelle diversifiée; ➤ découvrir les produits culturels francophones de son entourage; ➤ contribuer à la vitalité de sa culture en communiquant en français dans la classe et dans son environnement immédiat. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ prendre conscience de son appartenance à la francophonie des provinces atlantiques au sein d'une société culturelle diversifiée; ➤ valoriser et apprécier les produits culturels francophones des provinces atlantiques; ➤ contribuer à la vitalité de sa culture en communiquant en français dans sa classe et dans son environnement immédiat; ➤ prendre conscience de ses droits en tant que francophone et de sa responsabilité pour la survie de la francophonie dans son école et dans sa communauté. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ approfondir sa connaissance de la culture francophone et affirmer sa fierté d'appartenir à la francophonie nationale; ➤ apprécier et comparer les produits culturels francophones du Canada avec ceux de d'autres cultures; ➤ contribuer à la vitalité de sa culture en communiquant dans un français correct en salle de classe et dans son environnement immédiat; ➤ prendre conscience de ses droits et responsabilités en tant que francophone, participer à des activités parascolaires ou autres en français et choisir des produits culturels et médiatiques dans sa langue. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ prendre conscience de la valeur de son appartenance à la grande francophonie mondiale et profiter de ses bénéfices : ➤ apprécier et valoriser les produits culturels de la francophonie mondiale; ➤ contribuer à la vitalité de sa culture en communiquant à l'orale et à l'écrit dans un français correct avec divers interlocuteurs; ➤ faire valoir ses droits et jouer un rôle actif au sein de sa communauté.

Méthodes de travail

Associer objectifs et moyens, analyser la façon de recourir aux ressources disponibles et évaluer l'efficacité de sa démarche.

<p>À la fin du cycle de la maternelle à la deuxième année, l'élève doit pouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ utiliser des stratégies afin de : comprendre la tâche à accomplir, choisir et utiliser les ressources dans l'exécution de sa tâche, faire part de ses réussites et de ses défis;➤ s'engager dans la réalisation de sa tâche et exprimer une satisfaction personnelle du travail bien accompli.	<p>À la fin du cycle de la troisième à la cinquième année, l'élève doit pouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ utiliser des stratégies afin de : organiser une tâche à accomplir, choisir et utiliser les ressources appropriées dans l'exécution de sa tâche, évaluer et faire part de ses réussites et de ses défis;➤ démontrer de l'initiative et de la persévérance dans la réalisation de sa tâche et exprimer une satisfaction personnelle du travail bien accompli.	<p>À la fin du cycle de la sixième à la huitième année, l'élève doit pouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ faire preuve d'une certaine autonomie en développant et en utilisant des stratégies afin de : planifier et organiser une tâche à accomplir, choisir et gérer les ressources appropriées dans l'exécution de sa tâche, analyser, évaluer et faire part de ses réussites et de ses défis;➤ démontrer de l'initiative, de la persévérance et de la flexibilité dans la réalisation de sa tâche et exprimer une satisfaction personnelle du travail bien accompli.	<p>À la fin du cycle de la neuvième à la douzième année, l'élève doit pouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ développer et utiliser, de façon autonome et efficace, des stratégies afin de : anticiper, planifier et gérer une tâche à accomplir, analyser, évaluer et gérer les ressources appropriées dans l'exécution de sa tâche, analyser, évaluer et faire part de ses réussites et de ses défis;➤ démontrer de l'initiative, de la persévérance et de la flexibilité dans la réalisation de sa tâche de façon autonome et exprimer une satisfaction personnelle du travail bien accompli.
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2.3 Modèle pédagogique

2.3.1 L'enseignement

Tout professionnel à l'intérieur d'un projet éducatif, qui vise un véritable renouvellement, doit être à la fine pointe de l'information sur les théories récentes du processus d'apprentissage. Il doit aussi être conscient du rôle que joue la motivation de l'élève dans la qualité de ses apprentissages ainsi que le rôle que joue le personnel enseignant dans la motivation de l'élève. Dans le cadre de la motivation de l'élève, il faut intervenir non seulement au niveau de l'importance de l'effort, mais aussi du développement et de la maîtrise de diverses stratégies cognitives. Il importe que le personnel enseignant propose aux élèves des activités pertinentes dont les buts sont clairs. L'élève doit aussi être conscient du degré de contrôle qu'il possède sur le déroulement et les conséquences d'une activité qu'on lui propose de faire.

Il est nécessaire qu'une culture de collaboration s'installe entre tous les intervenants de l'école afin de favoriser la réussite de tous les élèves. Cette collaboration permet de créer un environnement qui favorise des apprentissages de qualité. C'est dans cet environnement que chacun contribue à l'atteinte du plan d'amélioration de l'école. L'élève est au centre de ses apprentissages. C'est pourquoi l'environnement doit être riche, stimulant, ouvert sur le monde et propice à la communication. On y trouve une communauté d'apprenants où tous les intervenants s'engagent, chacun selon ses responsabilités, dans une dynamique d'amélioration des apprentissages. Le modèle pédagogique retenu doit viser le développement optimal de tous les élèves.

En effet, le renouvellement se concrétise principalement dans le choix d'approches pédagogiques cohérentes avec les connaissances du processus d'apprentissage. L'enseignant construit son modèle pédagogique en s'inspirant de différentes théories telles celles humaniste, behavioriste, cognitiviste et constructiviste.

Diverses approches pédagogiques peuvent être appliquées pour favoriser des apprentissages de qualité. Ces approches définissent les interactions entre les élèves, les activités d'apprentissage et l'enseignant. Ce dernier, dans sa démarche de croissance pédagogique, opte pour les stratégies d'enseignement qui permettent aux élèves de faire des apprentissages de

qualité. Il utilise également des stratégies d'évaluation de qualité qui l'informent et qui informent les élèves du progrès dans leurs apprentissages.

Outre le but ultime d'assurer des apprentissages de qualité, deux critères doivent guider le choix d'approches pédagogiques : la cohérence pédagogique et la pédagogie différenciée.

1. La cohérence pédagogique

Les approches choisies traduisent une certaine philosophie de l'éducation dont les intervenants scolaires se doivent d'être conscients.

Toute approche pédagogique doit respecter les principes directeurs présentés au début de ce document.

2. La pédagogie différenciée

La pédagogie différenciée s'appuie sur la notion que tous les élèves peuvent apprendre. Sachant que chaque élève apprend à sa manière et que chacun présente tout à la fois des compétences et des difficultés spécifiques, l'enseignant qui pratique une pédagogie différenciée cherche à évaluer les produits ainsi que les processus d'apprentissage des élèves. Cette démarche permet de connaître les forces et les difficultés individuelles et d'intervenir en fonction des caractéristiques de chacun.

La pédagogie différenciée n'est pas un enseignement individualisé, mais un enseignement personnalisé qui permet de répondre davantage aux besoins d'apprentissage de chaque élève et de l'aider à s'épanouir par des moyens variés. L'utilisation de plusieurs approches pédagogiques permet ainsi de respecter le style et le rythme d'apprentissage de chacun et de créer des conditions d'apprentissage riches et stimulantes.

Par ailleurs, même lorsque la pédagogie différenciée est utilisée, il sera parfois nécessaire d'enrichir ou de modifier les attentes des programmes d'études à l'intention d'un petit nombre d'élèves qui présentent des forces et des défis cognitifs particuliers.

Peu importe les approches pédagogiques appliquées, celles-ci doivent respecter les trois temps d'enseignement, c'est-à-dire la préparation, la réalisation et l'intégration.

2.3.2 L'évaluation des apprentissages

Tout modèle pédagogique est incomplet sans l'apport de l'évaluation des apprentissages. Processus inhérent à la tâche professionnelle de l'enseignement, l'évaluation des apprentissages est une fonction éducative qui constitue, avec l'apprentissage et l'enseignement, un trio indissociable. Cette relation se veut dynamique au sein de la démarche pédagogique de l'enseignant. L'évaluation s'inscrit dans une culture de responsabilité partagée qui accorde un rôle central au jugement professionnel de l'enseignant et fait place aux divers acteurs concernés.

La conception des divers éléments du trio et de leur application en salle de classe doit tenir compte des récentes recherches, entre autres, sur le processus d'apprentissage. Ce processus est complexe, de nature à la fois cognitive, sociale et affective. L'évaluation dans ce contexte doit devenir une intervention régulatrice qui permet de comprendre et d'infléchir les processus d'enseignement et d'apprentissage. Elle a également pour but d'amener une action indirecte sur les processus d'autorégulation de l'élève quant à ses apprentissages.

L'école privilégie l'évaluation formative qui a pour but de soutenir la qualité des apprentissages et de l'enseignement, et par le fait même de les optimiser. Elle reconnaît aussi le rôle important et essentiel de l'évaluation sommative. Peu importe le mode d'évaluation utilisé, Herman, Aschbacher et Winters (1992) affirment qu'il n'y a pas qu'une seule bonne façon d'évaluer les élèves. Il est cependant essentiel de représenter le plus fidèlement possible la diversité des apprentissages de l'élève au cours d'un module, d'un semestre, d'une année. À ce titre, plusieurs renseignements de type et de nature différents doivent être recueillis.

L'évaluation des apprentissages ainsi que les moyens utilisés pour y arriver doivent refléter les valeurs, les principes et les lignes directrices tels que définis dans la *Politique provinciale d'évaluation des apprentissages*.

1. L'évaluation formative : régulation de l'apprentissage et de l'enseignement

Plusieurs auteurs s'entendent pour dire que l'évaluation formative est la plus apte à améliorer la qualité des apprentissages des élèves (Black et William, 1998, Daws et Singh, 1996, Fuchs et Fuchs, 1986; Perrenoud, 1998). Selon Scallon (2000), l'évaluation formative a comme fonction exclusive la régulation des apprentissages pendant un cours ou une séquence d'apprentissage. Elle vise des apprentissages précis et relève d'une ou de plusieurs interventions pédagogiques. Elle permet à la fois à l'élève et à l'enseignant de prendre conscience de l'apprentissage effectué et de ce qu'il reste à accomplir. Elle se fait pendant la démarche d'enseignement et le processus d'apprentissage et se distingue par sa contribution à la régulation de l'apprentissage et de l'enseignement.

En ce qui concerne l'élève,

- L'évaluation formative a comme avantage de lui fournir une rétroaction détaillée sur ses forces et ses défis en lien avec les résultats attendus. Cette rétroaction sert à réguler les apprentissages. Elle doit être parlante et aidante dans le sens qu'elle identifie pour l'élève *ce qui lui reste à apprendre* et lui suggère des *moyens de l'apprendre*.
- L'évaluation formative doit aussi lui permettre de développer des habiletés d'auto-évaluation et de métacognition. Pour y arriver, il doit avoir une conception claire de ce qu'il doit savoir et être capable de faire, de ce qu'il sait et peut déjà faire, et des moyens pour arriver à combler l'écart entre la situation actuelle et la situation visée.

En ce qui concerne l'enseignant,

- L'évaluation formative le renseigne sur les activités et les tâches qui sont les plus utiles à l'apprentissage, sur les approches pédagogiques les plus appropriées et sur les contextes favorables à l'atteinte des résultats d'apprentissage.
- L'évaluation formative l'aide à déceler les conceptions erronées des élèves et à choisir des moyens d'intervention pour les corriger.

Un enseignement cohérent suite à une rétroaction de qualité appuie l'élève dans son travail et lui offre de nouvelles occasions de réduire l'écart entre la situation actuelle et la situation désirée. Que l'évaluation formative soit formelle ou informelle, elle porte toujours sur deux objets : l'élève dans sa progression et la pédagogie envisagée dans un contexte d'enseignement et d'apprentissage. C'est une dynamique qui doit permettre à l'élève de mieux cibler ses efforts et à l'enseignant de mieux connaître le rythme d'apprentissage de l'élève.

2. L'évaluation sommative : sanction des acquis

Le rôle de l'évaluation sommative est de sanctionner ou certifier le degré de maîtrise des résultats d'apprentissage des programmes d'études. Elle a comme fonction l'attestation ou la reconnaissance sociale des apprentissages.

L'évaluation sommative survient au terme d'une période d'enseignement consacrée à une partie de programme ou au programme entier. Elle doit être au reflet des apprentissages visés par le programme d'études.

L'évaluation sommative place chaque élève dans les conditions qui lui permettront de fournir une performance se situant le plus près possible de son véritable niveau de compétence. (voir Annexe 1)

Des composantes de l'évaluation

Démarche évaluative	Évaluation formative	Évaluation sommative
INTENTION (Pourquoi?)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ découvrir les forces et les défis de l'élève dans le but de l'aider dans son cheminement ▪ vérifier le degré d'atteinte des résultats d'apprentissage ▪ informer l'élève de sa progression ▪ objectivation cognitive ▪ objectivation métacognitive ▪ réguler l'enseignement et l'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ informer l'élève, l'enseignant, les parents, les administrateurs et les autres intervenants du degré d'atteinte des résultats d'apprentissage, d'une partie terminale ou de l'ensemble du programme d'études ▪ informer l'enseignant et les administrateurs de la qualité du programme d'études
OBJET D'ÉVALUATION (Quoi?)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être visés par les résultats d'apprentissage du programme ▪ des stratégies ▪ des démarches ▪ des conditions d'apprentissage et d'enseignement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ vérifier le degré d'atteinte des résultats d'apprentissage d'une partie terminale, d'un programme d'études ou de l'ensemble du programme
MOMENT D'ÉVALUATION (Quand?)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ avant l'enseignement comme diagnostic ▪ pendant l'apprentissage ▪ après l'étape 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ à la fin d'une étape ▪ à la fin de l'année scolaire
MESURE (Comment?)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ grilles d'observation ou d'analyse ▪ questionnaires oraux et écrits ▪ échelles d'évaluation descriptive ▪ échelles d'attitude ▪ entrevues individuelles ▪ fiches d'auto-évaluation ▪ tâches pratiques ▪ dossier d'apprentissage (portfolio) ▪ journal de bord ▪ rapports de visites éducatives, de conférences ▪ travaux de recherches ▪ résumés et critiques de l'actualité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ tests et examens ▪ dossier d'apprentissage (portfolio) ▪ tâches pratiques ▪ enregistrements audio/vidéo ▪ questionnaires oraux et écrits ▪ projets de lecture et d'écriture ▪ travaux de recherches
MESURE (Qui?)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ enseignant ▪ élève ▪ élève et enseignant ▪ élève et pairs ▪ ministère ▪ parents 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ enseignant ▪ ministère

Démarche évaluative	Évaluation formative	Évaluation sommative
JUGEMENT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ évaluer la compétence de l'élève tout au long de son apprentissage ▪ évaluer les conditions d'enseignement et d'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ évaluer la compétence de l'élève à la fin d'une étape ou à la fin d'une année scolaire ▪ évaluer le programme d'études
DÉCISION ACTION	<ul style="list-style-type: none"> ▪ proposer un nouveau plan de travail à l'élève ▪ prescrire à l'élève des activités correctives, de consolidation ou d'enrichissement ▪ rencontrer les parents afin de leur proposer des moyens d'intervention ▪ poursuivre ou modifier l'enseignement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ confirmer ou sanctionner les acquis ▪ orienter l'élève ▪ classer les élèves ▪ promouvoir et décerner un diplôme ▪ rectifier le programme d'études au besoin

La relation entre la démarche d'enseignement et le processus d'apprentissage

La relation entre la démarche d'enseignement et le processus d'apprentissage			
Préparation	Réalisation		Intégration
Démarche d'enseignement (Rôle de l'enseignant)	Identifier les résultats d'apprentissage	Faire la mise en situation et actualiser l'intention	Analyser la démarche et les stratégies utilisées
	Formuler une intention d'activité complexe pour éveiller le questionnement tenant compte des antécédents des élèves	Utiliser des stratégies d'enseignement, démarches, matériels, outils et autres ressources	Faire l'objectivation du vécu de la situation par rapport aux savoir-être (attitudes), aux savoir-faire (habiletés) et aux savoirs (connaissances)
	Sélectionner des stratégies d'enseignement et des activités d'apprentissage permettant le transfert de connaissances	Faire découvrir à l'élève diverse stratégies d'apprentissage	Prendre conscience des progrès accomplis et de ce qu'il reste à accomplir
	Choisir du matériel, des outils et d'autres ressources	Faire l'évaluation formative en cours d'apprentissage	Formuler de nouveaux défis
	Anticiper des problèmes et formuler des alternatives	Assurer le transfert de connaissances chez l'élève	
Préparation	Réalisation		Intégration
Processus d'apprentissage (Rôle de l'élève)	Prendre conscience des résultats d'apprentissage et des activités proposées	Sélectionner et utiliser des stratégies pour réaliser les activités d'apprentissage	Faire l'objectivation de ce qui a été appris
	Prendre conscience de ses connaissances antérieures	Proposer et appliquer des solutions aux problèmes rencontrés	Décontextualiser et recontextualiser ses savoirs
	Objectiver le déséquilibre cognitif (questionnement), anticiper des solutions et établir ses buts personnels	Faire la cueillette et le traitement des données	Faire le transfert des connaissances
	Élaborer un plan et sélectionner des stratégies d'apprentissage	Analyser des données	Évaluer la démarche et les stratégies utilisées
	Choisir du matériel, des outils et d'autres ressources	Communiquer l'analyse des résultats	Faire l'objectivation et l'évaluation du vécu de la situation par rapport aux savoir-être (attitudes), aux savoir-faire (habiletés) et aux savoirs (connaissances)
		Prendre conscience des progrès accomplis et de ce qu'il reste à accomplir	
		Formuler de nouveaux défis et identifier de nouvelles questions	

Note : Il y a interdépendance entre les différents éléments de la démarche d'enseignement et du processus d'apprentissage ; leur déroulement n'est pas linéaire.

3. Orientations du programme

3.1 Présentation de la discipline

Le programme d'éducation coopérative offre aux élèves de la 12^e année l'occasion d'élargir leurs champs d'intérêt, d'explorer diverses possibilités de carrière ainsi que de vivre des expériences enrichissantes en milieu de travail. Ce programme comprend deux composantes. La composante scolaire se déroule en salle de classe et inclut une formation préparatoire au stage et des activités d'intégration. La composante pratique implique le stage qui se déroule en milieu de travail. Les élèves intègrent les savoirs, savoirs-faire et savoirs-être appris en salle de classe à des expériences d'apprentissage pratiques dans le milieu de travail. Les stages offrent aux élèves des occasions intéressantes d'appliquer et d'étendre leurs connaissances, d'exercer et de raffiner les habiletés acquises dans les cours académiques. La théorie et la pratique sont ainsi combinées pour donner des résultats avantageux au plan éducatif.

L'éducation coopérative contribue à la création de nouveaux partenariats entre le monde des affaires, l'industrie, le marché du travail, le gouvernement et le milieu de l'éducation. Il importe de renforcer ces partenariats si l'on souhaite accroître la valeur éducative et l'intégrité du programme d'éducation coopérative. Ce programme s'inspire du document « Les programmes d'apprentissage par l'expérience » qui se trouve en annexe.

L'éducation coopérative est un mode d'enseignement et d'apprentissage différent qui peut aider tous les élèves à participer à l'économie mondiale de l'avenir. Elle fait appel au sens de l'aventure et s'éloigne de la tradition. Pour assurer la qualité et l'intégrité de la prestation du programme, les enseignants doivent toujours faire preuve de créativité et d'innovation de sorte à pouvoir aider les élèves dans leur choix d'études postsecondaires et de carrière.

L'éducation coopérative met en jeu un partenariat entre le milieu de l'éducation et le monde des affaires, l'industrie, les syndicats ou les organismes communautaires, partenariat qui inclut les élèves, les enseignants, les parents/tuteurs, les employeurs et les superviseurs de stage. On fait toutefois appel à d'autres participants dans le cas des élèves ayant des besoins particuliers. La collaboration de ces personnes à la planification permet d'assurer que les élèves reçoivent une solide introduction à l'exploration des choix de carrières, à l'apprentissage par l'expérience et à la planification d'une carrière.

Les élèves qui désirent suivre un cours d'éducation coopérative devront répondre à certains critères de sélection. Un processus d'orientation et d'entrevue, effectué par des enseignants d'éducation coopérative en collaboration avec des conseillers en orientation et des administrateurs, permettra de juger si les élèves sont admissibles au programme. Avant de commencer leur stage, les élèves recevront une formation préparatoire dans le cadre du volet scolaire du programme.

En collaboration avec les élèves, les enseignants et les superviseurs de stage, les enseignants d'éducation coopérative préparent des plans d'apprentissage personnalisés. Ces plans incluent une description des connaissances et des habiletés abordées lors de la formation préparatoire ainsi que celles démontrées en cours du stage.

Les enseignants d'éducation coopérative procèdent également à des évaluations de l'apprentissage en cours de stage et évaluent le rendement de leurs élèves lors de la formation préparatoire au stage et lors des activités d'intégration. Les élèves peuvent analyser et critiquer leurs expériences de stage avec leurs enseignants et leurs pairs lors des activités d'intégration.

L'éducation coopérative aide les élèves à poursuivre des études postsecondaires, à prendre des décisions relatives à leur carrière et à acquérir des connaissances, des habiletés et des attitudes essentielles dans la société d'aujourd'hui.

3.2 Domaines conceptuels et résultats d'apprentissage généraux

Le cours d'éducation coopérative aborde trois domaines conceptuels et à chacun d'eux correspond un résultat d'apprentissage général (ci-dessous). Les deux premiers résultats touchent la formation préparatoire alors que le troisième résultat touche la formation pendant le stage.

Résultats d'apprentissage généraux

1. Démontrer son projet personnel et professionnel.
2. Avoir vécu une expérience positive et enrichissante en milieu de travail.
3. Analyser son cheminement et identifier de nouveaux défis.

4. Composantes du programme

4.1 Entretiens d'orientation et entrevues préalables au cours

Afin d'effectuer un jumelage approprié des élèves à leur milieu de stage, il est nécessaire de faire des entrevues préalables au placement. Chaque école doit établir des mécanismes pour déterminer si les élèves, qui font une demande de participation au programme d'éducation coopérative, possèdent le bagage scolaire et la maturité nécessaires. Il est essentiel que l'enseignant responsable fasse passer une entrevue à chaque candidat avant le début du programme. Il devrait maintenir un contact étroit avec le service d'orientation, l'administration de l'école et les parents afin de s'assurer que les programmes suivis par les élèves sont adaptés à leurs projets d'études postsecondaires et de carrière.

4.2 Composantes scolaires

4.2.1 Formation préparatoire au stage

Avant de faire un stage, les élèves en éducation coopérative auront l'occasion de revoir les éléments liés au thème vie-travail des cours obligatoires de Formation personnelle et sociale de 9^e et 10^e années et de démontrer leur compréhension des attentes associées à la préparation au stage (voir le plan d'études). L'enseignant d'éducation coopérative doit s'impliquer dans les sessions de préparation au stage. La meilleure façon d'offrir cette préparation est d'ailleurs en séances de groupe. On encourage vivement la participation des conseillers en orientation, des autres membres du personnel et des ressources de la communauté.

Un minimum de 20 heures est réservé à la formation préparatoire au stage. Les élèves devront démontrer à la fin de cette formation qu'ils ont acquis des habiletés en autoévaluation, des compétences essentielles et une compréhension des points suivants :

- ◇ les attentes de l'école et du milieu de travail;
- ◇ les considérations touchant la santé et la sécurité au travail;
- ◇ les questions relatives à la confidentialité et au respect de la vie privée;
- ◇ l'éthique professionnelle;
- ◇ le droit de travailler dans un milieu exempt de mauvais traitement et de harcèlement;
- ◇ le rôle des syndicats;

- ◇ la préparation à l'emploi telle que les formulaires de demande, la rédaction de curriculum vitae et autres.

Les élèves doivent recevoir une formation préparatoire au stage avant de participer à une entrevue. Chaque élève est tenu de soumettre son curriculum vitae ou son portfolio à l'employeur.

À la fin de la formation préparatoire au stage, les élèves du programme d'éducation coopérative doivent avoir la possibilité d'appliquer leurs connaissances et de démontrer leurs habiletés lors d'entrevues structurées avec les superviseurs/employeurs éventuels. Cette expérience les aidera à se préparer au processus de demande d'emploi et d'entrevue sur le marché du travail. Il serait bon d'inviter les employeurs à communiquer oralement ou par écrit leurs commentaires aux élèves après les entrevues.

Une entrevue structurée constitue pour les superviseurs et les employeurs éventuels et les élèves le point de départ approprié d'une expérience de stage réussie. Advenant un échec à l'entrevue initiale, il faut fournir à l'élève des commentaires appropriés, lui offrir une formation supplémentaire et lui faire passer d'autres entrevues.

4.2.2 Santé et sécurité

Les élèves en éducation coopérative doivent recevoir de la formation sur la santé et la sécurité au travail dans le cadre de la formation préparatoire au stage.

Afin d'assurer la sécurité physique et le bien-être personnel des élèves, le personnel enseignant doit veiller à ce que, avant leur stage, les élèves démontrent une compréhension de ce qui suit :

- ◇ les règles de santé et de sécurité au travail;
- ◇ le bon usage de l'équipement de sécurité;
- ◇ la nécessité de porter l'équipement de protection individuelle;
- ◇ la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail;
- ◇ la manipulation des matières dangereuses (SIMDUT);
- ◇ la marche à suivre pour déclarer les accidents;
- ◇ la marche à suivre pour déclarer les pratiques contraires à la sécurité.

À tout moment pendant le stage, si un enseignant ou un élève remarque un risque pour la santé ou la sécurité, il doit discuter de la situation avec le

superviseur du stage et la direction de l'école. Cette situation doit être réglée avant que l'élève continue le stage.

4.2.3 Activités d'intégration

Il est essentiel que la composante du stage donne lieu à des activités d'intégration en salle de classe. Elles ont pour but de donner aux élèves la possibilité de faire ce qui suit :

- ◇ faire le lien entre le stage et les attentes de l'éducation coopérative;
- ◇ analyser et critiquer leurs expériences de façon individuelle et avec leurs pairs;
- ◇ profiter de la supervision de l'enseignant;
- ◇ leur permettre de se fixer de nouveaux défis.

Pour deux crédits d'éducation coopérative, il faut prévoir un minimum de trois périodes d'activités d'intégration.

Il faut informer les employeurs bien à l'avance des heures prévues pour les activités d'intégration. Il est important de noter que les heures consacrées aux activités d'intégration en salle de classe ne sont pas comprises dans les vingt heures réservées à la préparation au stage.

À la fin du stage, on doit prévoir une dernière activité d'intégration afin de terminer les exigences du cours d'éducation coopérative.

4.3 Composante du stage

Afin d'être en mesure de procéder au placement de l'élève, il est nécessaire de faire une évaluation du milieu de travail en prenant en considération:

- ◇ l'attitude positive de l'employeur et du superviseur et leur engagement à fournir des possibilités d'apprentissage pratique;
- ◇ la portée et l'envergure des occasions d'apprentissage et des expériences offertes;
- ◇ la technologie, l'équipement et les installations dans le lieu de travail;
- ◇ les conditions relatives à la santé et à la sécurité;
- ◇ les politiques en matière d'emploi;
- ◇ l'offre d'un milieu de travail exempt de discrimination, de violence et de manifestation de haine;
- ◇ la durée du stage (voir tableau ci-dessous).

Programme d'éducation coopérative

Programme	Clientèle	Durée du stage	Caractéristiques
<i>Éducation coopérative</i>	Élèves de 12 ^e année	Un semestre	Crédité en tant que cours au choix. Stage non rémunéré. Un minimum de 20 heures de cours préparatoire au stage. Un maximum de 153 heures de stage(s) pour obtenir 2 crédits. Un maximum de 240 heures de stage(s) pour obtenir 3 crédits. Un minimum de 14 heures d'activités d'intégration pour obtenir 2 crédits. Un minimum de 20 heures d'activités d'intégration pour obtenir 3 crédits.

Pour s'avérer une réussite, le stage doit être organisé par l'école. Il faut veiller à fournir un stage qui permet à l'élève d'améliorer son employabilité et les habiletés spécifiques au monde du travail. C'est pour cette raison que le stage doit avoir lieu, dans la mesure du possible, à l'extérieur de l'école d'origine de l'élève, de préférence dans un milieu nouveau où l'élève n'a pas acquis d'expérience ni travaillé à temps partiel.

Quel que soit le stage, les expériences d'éducation coopérative doivent offrir à chaque élève suffisamment de temps et de possibilités pour lui permettre de développer de façon satisfaisante ses compétences, d'explorer ses choix de carrière et de s'épanouir. Le stage doit être assez long et offrir suffisamment d'expériences pour permettre à l'élève de satisfaire aux attentes du cours, telles qu'elles sont précisées dans son plan d'apprentissage personnalisé.

Un cours d'éducation coopérative comprend habituellement un seul milieu de stage, mais, dans certains cas, il peut être approprié d'offrir plus d'un milieu de stage à un élève pour lui permettre de répondre à ses besoins. La décision concernant le nombre de milieux de stage auquel un élève peut participer doit être prise au niveau de l'école.

4.3.1 Plan d'apprentissage personnalisé

Le plan d'apprentissage personnalisé définit les objectifs visés par le stage et constitue la base pour l'évaluation et l'acquisition d'un ou de plusieurs crédits. Les élèves des programmes d'éducation coopérative doivent avoir un plan d'apprentissage personnalisé qui énonce les attentes et les contenus d'apprentissage de la formation. Le plan décrit les connaissances et les habiletés de l'élève durant le stage, ainsi que les attentes de l'employeur. Le plan d'apprentissage doit être élaboré au cours des trois premières semaines du stage.

Outre les renseignements d'usage sur l'élève et le stage, le plan d'apprentissage personnalisé doit comprendre ce qui suit :

- ◇ les attentes de la composante du stage, lesquelles décrivent les connaissances et les habiletés que l'élève développe et raffine en les appliquant dans le lieu de travail;
- ◇ les attentes de la composante scolaire;
- ◇ les tâches spécifiques liées au stage.

L'élaboration des plans d'apprentissage personnalisés est un processus continu qui fait intervenir l'enseignant d'éducation coopérative, le superviseur du stage et l'élève.

L'enseignant d'éducation coopérative est tenu de faire participer le superviseur du stage à l'élaboration du plan d'apprentissage.

Le superviseur aide l'enseignant d'éducation coopérative à déterminer les tâches dont l'élève devra s'acquitter lors du stage, notamment celles qui se rapportent à la formation, et est également chargé de l'orientation de l'élève vers le stage.

Le plan d'apprentissage est adapté aux besoins de l'élève tout au long du stage. Il doit être passé en revue par l'enseignant d'éducation coopérative pendant les visites d'évaluation de l'apprentissage et doit être révisé au besoin de façon à offrir à l'élève les occasions d'apprentissage et les défis appropriés. L'enseignant doit noter les progrès et les réalisations de l'élève et les nouvelles attentes ou nouveaux objectifs.

L'évaluation des élèves en stage doit être fondée sur la satisfaction des attentes énoncées dans leur plan d'apprentissage personnalisé.

L'élève, le superviseur du stage et l'enseignant d'éducation coopérative doivent tous avoir un exemplaire du plan d'apprentissage personnalisé de l'élève. Le plan doit aussi être mis à la disposition des parents de l'élève de moins de 18 ans. Le plan d'apprentissage peut être conservé électroniquement, à condition qu'une copie sur papier puisse être produite sur demande. On doit décider à l'échelon local de l'endroit à l'école où conserver les plans.

4.3.2 Responsabilités de l'école et de l'employeur

L'éducation coopérative est un partenariat qui impose des responsabilités au personnel de l'école et aux employeurs.

Les responsabilités du personnel de l'école sont les suivantes :

- ◇ planifier le programme;
- ◇ sélectionner les élèves;
- ◇ soumettre les ententes de stage;
- ◇ préparer les élèves à leur stage chez un employeur;
- ◇ organiser et administrer le programme;
- ◇ élaborer les plans d'apprentissage personnalisés en consultation avec le superviseur;
- ◇ aider les élèves à organiser leur transport pour se rendre au lieu de travail et en revenir;
- ◇ superviser la formation des élèves et évaluer leur rendement;
- ◇ organiser des activités de relations publiques.

Les responsabilités des employeurs sont les suivantes :

- ◇ enseigner des pratiques sécuritaires spécifiques au lieu de travail;
- ◇ fournir diverses expériences mettant l'accent sur l'apprentissage et la formation;
- ◇ aider les élèves à préparer leur plan d'apprentissage personnalisé;
- ◇ discuter des plans d'apprentissage des élèves et établir des horaires de travail avec les enseignants;
- ◇ partager leur savoir-faire avec les élèves;
- ◇ diriger et guider l'apprentissage des élèves;
- ◇ évaluer les progrès des élèves en collaboration avec les enseignants;
- ◇ fournir des occasions d'entrevue.

Les enseignants doivent informer les employeurs et les superviseurs des attentes et des responsabilités dans ce partenariat avant de placer l'élève.

4.3.3 Supervision

Le suivi comprend des observations analytiques concernant les activités des élèves et des consultations avec les élèves et les superviseurs de stages. Des rapports détaillés et datés sur les activités de suivi seront versés au dossier de l'élève.

Un suivi régulier durant le stage est essentiel. Une relation soutenue entre l'enseignant d'éducation coopérative, l'élève et le superviseur mettra l'importance sur les apprentissages. Les élèves doivent faire l'objet d'un suivi (un minimum de trois visites pendant les 13 à 15 semaines) au moyen d'un contact direct personnel sur le lieu du stage. Il sera peut-être nécessaire de faire un suivi plus fréquent auprès de certains élèves ayant des besoins particuliers ou en raison de la nature particulière de leur milieu de travail.

4.4 Portée de la Loi sur les accidents du travail

L'application de la Loi sur les accidents du travail pour les élèves en éducation coopérative est assurée par une modification à la Loi datée du 15 avril 1981. L'information est disponible dans la politique 307 du ministère de l'Éducation « Stage de formation pratique » datée du 12 mai 1987 et révisée en janvier 1990.

La Commission des accidents du travail exige que tous les projets de stage de formation pratique soient approuvés annuellement par le ministère de l'Éducation. Pour que les élèves bénéficient au cours de leur stage de la protection assurée par la Commission, il faut remplir le formulaire « **Entente entre l'élève, l'employeur et l'enseignant ou l'enseignante dans le cadre du programme d'Éducation coopérative** » du ministère de l'Éducation lequel doit être signé par toutes les parties en cause avant que l'élève commence son stage.

Puisque les syndicats jouent un rôle important dans le monde du travail, il serait souhaitable que les élèves placés dans un milieu syndiqué reçoivent une orientation relative au fonctionnement du syndicat.

Les districts scolaires doivent inclure dans leurs politiques et procédés un énoncé indiquant ce que les élèves doivent faire en cas de grève ou de lock-out.

4.5 Dossiers des élèves

Les enseignants d'éducation coopérative, sous l'autorité de la direction de l'école, doivent tenir un dossier pour chaque élève du programme d'éducation coopérative. Ces dossiers doivent être conservés pendant au moins 12 mois après l'achèvement de chaque cours.

Pour chacun des cours d'éducation coopérative, les documents suivants doivent être conservés dans le dossier de chacun des élèves inscrits :

- ◇ l'information sur les progrès de l'élève;
- ◇ les détails sur l'apprentissage;
- ◇ les mises à jour relatives au plan d'apprentissage personnalisé;
- ◇ les différents formulaires;
- ◇ les résultats de l'élève;
- ◇ toute autre information pertinente.

4.6 Évaluation

Le procédé d'évaluation des élèves en éducation coopérative doit respecter la politique de l'école en matière d'évaluation (y compris les exigences relatives aux méthodes et à la fréquence) et doit être énoncée avant le début du programme.

Bien que l'enseignant évalue le rendement de l'élève durant le stage en collaboration avec l'employeur ou le superviseur en milieu de travail, c'est lui seul qui accordera la note finale à l'élève.

L'enseignant doit tenir compte des objectifs du cours et du plan d'apprentissage personnalisé quand il évalue le rendement général de l'élève. Des méthodes d'évaluation doivent être fournies pour permettre aux élèves d'évaluer leur performance, tant sur le plan personnel que sur le plan des habiletés. Les enseignants doivent encourager les employeurs à discuter de leur évaluation avec les élèves.

L'évaluation doit être au service des apprentissages. Elle doit arriver à des moments opportuns durant l'apprentissage afin de permettre la régulation. Elle

doit se faire en collaboration avec les intervenants concernés (élèves, enseignants, superviseurs) et à l'aide d'outils différents tels que :

- ◇ les travaux effectués par l'élève;
- ◇ les activités d'intégration;
- ◇ le projet majeur;
- ◇ le portfolio;
- ◇ les tests, les examens, les devoirs;
- ◇ les feuilles de route (journal de bord);
- ◇ l'évaluation de l'employeur ou du superviseur et de l'enseignant;
- ◇ l'autoévaluation.

PLAN D'ÉTUDES

ÉDUCATION COOPÉRATIVE

Formation préparatoire au stage en milieu de travail

(20 heures minimum)

1	Résultats d'apprentissage général Démontrer son projet personnel et professionnel
----------	---------------------------------------------------------------------------------------------

Résultats d'apprentissage spécifiques L'élève doit pouvoir :	Contenu d'apprentissage
1.1 reconnaître ses aptitudes, ses champs d'intérêt, ses forces et ses défis;	Types de personnalité, formes d'intelligence, qualités personnelles, habiletés, connaissance de soi, confiance en soi, attitudes, affirmation de soi, esprit d'équipe, compétences essentielles, habiletés d'écoute et de communication, recherche sur les carrières
1.2 transposer ses aptitudes et ses champs d'intérêt dans des outils de recherche d'emploi en respectant les conventions langagières exigées par ces documents;	Curriculum vitae, lettre de présentation, lettre de remerciement, références, portfolio, techniques d'entrevue, formulaires d'application, principes en développement vie-travail, simulation d'entrevue en salle de classe
1.3 utiliser les outils développés dans une situation réelle.	Lettre de présentation, curriculum vitae, communication avec l'employeur potentiel, entrevue réalisée avec l'employeur

ÉDUCATION COOPÉRATIVE

Formation préparatoire au stage en milieu de travail

(20 heures minimum)

2	<p>Résultats d'apprentissage général</p> <p>Avoir vécu une expérience positive et enrichissante en milieu de travail</p>
----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Résultats d'apprentissage spécifiques	Contenu d'apprentissage
L'élève doit pouvoir :	
2.1 démontrer sa compréhension des attentes de l'école et du lieu de travail auxquelles il doit satisfaire dans le cadre du cours d'éducation coopérative;	Rôles et responsabilités des différents intervenants, formulaires, feuille de route, procédés d'évaluation
2.2 reconnaître les règles d'éthique et de professionnalisme en milieu de travail;	Apparence, habillement ponctualité, initiative, courtoisie, tact, patience, contrôle des émotions, loyauté, fiabilité, attitude positive, vouvoiement, confidentialité, honnêteté
2.3 connaître les droits et les responsabilités des travailleurs pertinents à son milieu de travail;	Syndicats, normes d'emploi, lois sur le travail, droit d'être informé, de participer et de refuser d'exécuter un travail dangereux
2.4 reconnaître et mettre en pratique les règles de santé et de sécurité au travail;	<u>Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail</u> , risques de blessures, SIMDUT
2.5 reconnaître et rapporter les accidents et les pratiques contraires à la sécurité;	Plan d'évacuation en milieu de travail, sorties de secours, trousse de premiers soins, extincteurs, prévention, définition d'un accident, d'une blessure et d'un incident, définition de la sécurité
2.6 reconnaître et rapporter les situations de harcèlement et d'intimidation.	Formes de harcèlement, pratiques discriminatoires, intimidation et abus de pouvoir, étapes et démarche pour dénoncer les situations, stéréotypes, préjugés, racisme

ÉDUCATION COOPÉRATIVE

Formation pendant le stage en milieu de travail et activités d'intégration

3	Résultats d'apprentissage général Analyser son cheminement et identifier de nouveaux défis
----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------

Résultats d'apprentissage spécifiques L'élève doit pouvoir :	Contenu d'apprentissage
3.1 répondre aux attentes de l'école et du lieu de travail;	Rôles et responsabilités des différents intervenants, formulaires, feuille de route, procédures d'évaluation
3.2 respecter les règles d'éthique et de professionnalisme en milieu de travail;	Apparence, habillement, ponctualité, initiative, courtoisie, tact, patience, contrôle des émotions, loyauté, fiabilité, attitude positive, vouvoiement, confidentialité, honnêteté
3.3 développer un plan d'apprentissage personnalisé;	Déterminer les connaissances et les habiletés à développer.
3.4 tenir un journal de bord.	Activités et tâches, cheminement, compétences, attitudes, apprentissages, succès, défis, conflits, forces, faiblesses, solutions, réflexion

RESSOURCES

Loi sur les accidents du travail, chapitre W-13.

Loi sur les normes d'emploi, chapitre E-7.2. sanctionnée le 17 juin 1982.

Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail, chapitre O-0.2, sanctionnée le 5 août 1983.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, Politique 307 – Stage de formation pratique.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, Politique 701 – Protection des élèves du système scolaire public contre les cas d'inconduite de la part d'adultes.

AEFNB, Le harcèlement : Guide d'orientation des membres de l'AEFNB, 2002.

(site web <http://www.aefnb.nb.ca/harcelem.pdf>)

BARRY, Bill, Développement des ressources humaines Canada et Partenaires en info-carrière Canada, Être pour de vrai, The Real Game Inc., Version 14 à 16 ans 2001.

LE CONFERENCE BOARD DU CANADA, Compétences relatives à l'employabilité 2000+.

MISENER, Judi et Susan BUTLER, Horizon 2000+, Les éditions de la Chenelière Inc., 2001.

BRAND, Margaret et Ann OLNEY SPARKES, Réussir dans le monde du travail, Les éditions de la Chenelière Inc., 1992.

WINDER, Linda et al, Transition: Guide d'accès au monde du travail, Les éditions de la Chenelière Inc., 1992.

STRATÉGIE EMPLOI JEUNESSE, Le sixième message et les grands principes, La Commission des étudiants avec Ben Wicks, (site Internet : http://www.tgmag.ca/index_f.htm).

GOVERNEMENT DU CANADA, Tu cherches un emploi, 2002, (site web : www.jeunesse.gc.ca).

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK, La santé et la sécurité – partout et toujours – Ce qu'il faut savoir.

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK, *Des choix pour la vie, 2001.*

PERSPECTIVES CANADIENNES, *Une carrière à mon goût, 2003,* (Site Internet www.perspectivescanadiennes.com)

PATRIMOINE CANADA, *C'est votre droit.*

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU NOUVEAU-BRUNSWICK, *Droits et devoirs : de nouveaux apprentissages de base en éducation.*

CCNB, *La course à l'emploi.*

Sites Internet :

www.emploiavenir.com

www.jeunesse.gc.ca

www.cforp.on.ca/boussole/index.htm

www.hrdc-drhc.gc.ca

www.jeunesse.gc.ca

www.nbworkinfonet.ca

www.inforeso.org

www.hrdc-drhc.gc.ca/competencesessentielles

GLOSSAIRE

Le glossaire suivant présente des termes utilisés dans le document de politique en vue de s'assurer que la terminologie est interprétée de la même façon par tous les lecteurs.

<i>Activités d'intégration</i>	Périodes utilisées en salle de classe pour permettre aux élèves d'analyser et de partager leur expérience de stage et les attentes prévues dans le programme d'éducation coopérative.
<i>Composante scolaire</i>	Le volet du cours d'éducation coopérative qui comprend la formation préparatoire au stage et les activités d'intégration.
<i>Composante de stage</i>	Portion du cours d'éducation coopérative qui se déroule en milieu de travail.
<i>Entente de stage</i>	Un document formel qui fait l'objet d'une entente et qui est signé par le superviseur du lieu de stage, un représentant de l'école, le parent/tuteur et l'élève. Le contrat résume les responsabilités de chaque participant au programme d'éducation coopérative.
<i>Formation préparatoire au stage</i>	Séance d'une durée minimale de 20 heures pendant laquelle les élèves reçoivent une formation qui leur permettra de vivre une expérience enrichissante en milieu de travail.
<i>Lieu du stage</i>	L'endroit précis à l'intérieur de l'organisation où l'élève en éducation coopérative reçoit sa formation.
<i>Plan d'apprentissage personnalisé</i>	Description des attentes et des contenus d'apprentissage pour un élève dans un cours d'éducation coopérative.
<i>Superviseur du stage/employeur</i>	La personne sur le lieu du stage qui offre des directives à l'élève en éducation coopérative et qui le supervise. Elle participe également à l'évaluation du rendement de l'élève.